

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/73

11 décembre 1996

(96-5248)

**CONFERENCE MINISTERIELLE**  
**Singapour, 9-13 décembre 1996**

Original: anglais

## EGYPTE

Déclaration de S.E. M. Ahmed Goueli  
Ministre du commerce et des approvisionnements

J'aimerais tout d'abord exprimer mes remerciements et ma gratitude au gouvernement et à la population de Singapour pour leur généreuse hospitalité et pour les très grandes facilités qu'ils nous ont fournies ainsi que pour la Conférence ministérielle de l'OMC, la première à se tenir depuis l'entrée en fonctions de l'Organisation mondiale du commerce en janvier 1995.

Nous sommes venus à Singapour sans idées préconçues en espérant que cette éminente Conférence soit couronnée de succès et permette d'arriver à des conclusions équilibrées susceptibles de contribuer au bien-être et à la prospérité du monde.

Il est capital d'assurer la crédibilité de notre Organisation en encourageant la mise en oeuvre des Accords de l'OMC et en incitant les Membres à se conformer aux règles et engagements qui y sont énoncés.

A cette fin, cette Conférence ministérielle est principalement consacrée à l'examen de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay, y compris les problèmes qui se sont posés au cours du processus de mise en oeuvre, en particulier ceux affectant les intérêts des pays en développement.

C'est la première occasion qui nous est offerte de faire le bilan et de procéder à l'examen des activités menées par l'Organisation mondiale du commerce au cours des 24 mois écoulés, et de décider des travaux futurs de cette Organisation pour les années à venir.

Depuis que nous avons signé l'Acte final reprenant les Accords du Cycle d'Uruguay, la plupart des pays en développement, dont l'Egypte, n'ont ménagé aucun effort pour s'acquitter de toutes leurs obligations découlant de ces accords.

Au cours du processus de mise en oeuvre, l'Egypte ainsi que d'autres pays en développement ont rencontré des difficultés, que j'illustrerai par deux exemples:

Premièrement: En ce qui concerne la Décision ministérielle sur les mesures concernant les effets négatifs possibles du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, les débats et délibérations que nous avons menés pendant deux ans sur la manière d'en mettre en oeuvre les dispositions ont abouti à des résultats limités, sans compter les obstacles qui ont été dressés pour empêcher que ne soit établie la véritable raison de la hausse des prix des produits alimentaires importés.

Deuxièmement: L'Accord sur les ADPIC semblait être l'un de ceux qui soulevaient les problèmes les plus délicats pour l'économie égyptienne. Nous avons néanmoins procédé à sa mise en oeuvre selon les modalités convenues à Marrakech.

Cependant, nous comptons toujours obtenir l'aide financière et technique que prévoit l'Accord sur les ADPIC en tant qu'élément d'équilibre important.

L'équilibre que nous avons négocié dans le cadre du Cycle d'Uruguay est fragile. Il pourrait facilement être perturbé par l'usage abusif des droits découlant des différents instruments. En particulier, dans les domaines des pratiques antidumping et des mesures sanitaires et phytosanitaires, nous avons constaté un tel usage abusif de droits. L'effet perturbateur sur les courants d'échanges dans ces domaines pourrait avoir de graves conséquences pour un pays en développement comme l'Egypte.

Pour ce qui est des questions nouvelles, nous partageons les vues exprimées quant à l'importance qu'elles revêtent. Toutefois, nous pensons qu'il faut tout d'abord examiner et analyser à fond ces questions, en faire le point et arriver à un consensus à leur sujet. Il conviendrait que ces travaux soient fondés sur le rapport de ces questions avec le commerce et sur l'adéquation de l'OMC comme cadre de discussion, compte étant tenu du fait que tant les ressources financières de l'OMC que la capacité des délégations à répondre aux exigences des nouveaux engagements proposés sont limitées.

A ce sujet, nous aimerions réaffirmer notre position que le Président de l'Egypte, M. Mubarak, a exposée dans la déclaration qu'il a faite lors du Sommet du G15 à Harare en novembre dernier et dont il était fait état dans le "communiqué commun" du Sommet.

En ce qui concerne la question de l'investissement, l'Egypte considère que l'investissement étranger direct est un élément vital et important qui contribue à la réalisation des objectifs de développement et de croissance. Dans ce domaine, nous tenons à certifier que nous encourageons l'investissement étranger direct par tout un ensemble d'incitations, de privilèges et de garanties.

Par ailleurs, nous réaffirmons la conclusion formulée lors de la neuvième session de la CNUCED, selon laquelle un examen et une analyse en profondeur devraient être réalisés à la CNUCED, et qui peut être considérée comme constituant une base pour les travaux futurs de l'OMC.

Pour ce qui est de la question des politiques en matière de concurrence, elle est considérée comme étant un élément très important de nos travaux futurs, ainsi qu'il est stipulé dans l'Accord sur les MIC qui devrait faire l'objet d'un examen en l'an 2000. A ce sujet, nous reconnaissons l'importance des travaux effectués par la CNUCED, travaux qu'il conviendrait de poursuivre, y compris ceux portant sur les pratiques commerciales restrictives, jusqu'à ce que cette question soit examinée en l'an 2000 dans le cadre du programme incorporé figurant dans l'Accord sur les MIC.

S'agissant du lien entre le commerce et les normes du travail, nous reconnaissons l'importance de la question des normes du travail fondamentales. Nous estimons cependant que cette question relève à l'évidence du mandat et de la compétence spécifique de l'Organisation internationale du travail, et nous soulignons le rôle fondamental et essentiel que cette organisation joue à cet égard.

Il reste deux grandes questions qui revêtent beaucoup d'importance pour les travaux futurs de l'OMC:

Premièrement: Le lien entre le concept de multilatéralisme et la tendance croissante au régionalisme. Nous pensons que la crédibilité du système commercial multilatéral fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire ne devrait pas seulement être le principal objectif de l'OMC, mais devrait aussi être soutenue et renforcée par l'intégration économique régionale. Celle-ci doit être organisée de manière à assurer la réalisation de cet objectif dans les cas où cela se révèle nécessaire.

Deuxièmement: Afin de contribuer à l'universalité de l'Organisation mondiale du commerce et d'accélérer la réalisation de cet objectif, nous confirmons l'importance qu'il y a à faciliter et à améliorer les procédures d'accession, ce qui permettrait d'accroître le rôle des pays en développement dans le système commercial international. A ce sujet, une assistance technique devrait être fournie sur demande aux pays concernés, afin que leur intégration dans le système commercial multilatéral se fasse sans heurts.

Enfin, j'aimerais dire en conclusion que pendant notre bref séjour à Singapour, nous devrions nous employer à oeuvrer ensemble et à coopérer en toute sincérité afin d'arriver à une déclaration équilibrée et à un programme mutuellement acceptable pour les travaux futurs de l'Organisation mondiale du commerce.

Nous tenons à ajouter que nous apprécions à sa juste valeur et soutenons le rôle que joue l'Organisation mondiale du commerce sous la conduite compétente de M. Ruggiero et de son personnel. L'Égypte confirme sa volonté de coopérer sincèrement avec l'OMC, qui est un garant fondamental du système commercial multilatéral.

C'est avec bien des espoirs et des attentes que je présente mes compliments à tous les participants à la Conférence, en souhaitant que notre réunion soit couronnée de succès.